

## DIU ACTES DE DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUES (INJECTIONS, PEELINGS, LASERS,...) : RÈGLES DE L'ART ET VIGILANCE - PAS D'OUVERTURE PRÉVUE EN 2024-2025

FORMATION CONTINUE



### Compétences développées

---

L'enseignement porte la vigilance vis à vis des techniques lasers mais aussi sur toutes les techniques médicales intrusives (lasers, peelings ou techniques médicales d'injection) utilisées en dermatologie, médecine esthétique, angiologie et chirurgie corrective.

### Conditions d'admission

---

#### Public concerné et titre requis :

Les dermatologues libéraux  
Les dermatologues hospitaliers  
Les dermatologues non installés ayant validé leur DES  
Les internes inscrits au DES de Dermatologie

S'il reste des places disponibles :

Les dermatologues qualifiés titulaires d'un diplôme obtenu dans un des états membres de l'Union Européenne.

D'autres candidatures pourront être examinées par la commission pédagogique formée par les Directeurs d'enseignement, sous réserve de leur recevabilité administrative.

L'autorisation d'inscription est prononcée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier.

**Titre requis :** doctorat en médecine

Le nombre des inscriptions est limité à 40 par an.

### Contenu de la formation

---

Programme à venir

## Contrôle de connaissances

---

Contrôle des connaissances par examen écrit et validation d'un mémoire.

## Stages

---

Lieux : centres privées avec maitres de stage nommés par le Conseil Pédagogique.

## Adresses et coordonnées

---

### Responsable de formation:

#### **Professeur Elisa Funck-Brentano**

Hôpital Ambroise Paré  
9, av Charles-de-Gaulle  
92104 BOULOGNE Cedex  
elisa.funck-brentano@aphp.fr

## Contacts formation continue

---

Pour toutes questions d'ordre pédagogique sur le déroulé de la formation, contacter

#### **Professeur Elisa Funck-Brentano**

elisa.funck-brentano@aphp.fr

Pour toutes questions d'ordre administratif sur votre inscription à l'Université, contacter

#### **Madame Anne MAC LEOD**

anne.mac-leod@uvsq.fr